

Direction départementale
des Territoires
Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité
Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
TÉL. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

**Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000
FR8302019 – Site de La Coste
Réunion du 27 novembre 2017 à Rézentières**

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

Vincent VIVET	Secrétaire générale de la sous-préfecture de ST Flour
Patrick LALO	DDT 15, service environnement
Béatrice JOUBERT	DDT 15, service environnement
Lieutenant VEROUIL	Gendarmerie nationale

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

Philippe ECHALIER	Maire de la commune de Rézentières
Pierre CROS	Adjoint au maire de la commune de Ferrières-St-Mary
Marie NAUDIN	Adjointe au maire de la commune de Ferrières-St-Mary
Régine DELHOMENEDE	Adjointe au maire de la commune de Rézentières
Bernard BERTHON	Conseiller municipal de la commune de Rézentières

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

Lilian GIRARD	Chauves-souris Auvergne
Arnaud LAFON	Fédération départementale des chasseurs du Cantal

Assistaient également à ce comité de pilotage :

François PUECH	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, animateur du site Natura 2000
----------------	--

Membres ou personnes excusés :

M. Bruno FAURE, Président du Conseil Départemental du Cantal ; M. DELUBAC, DRAC Cantal ; SDIPC, préfecture du Cantal ; Mme Isabelle GIBERT-PACAUULT, CNPF 15 ; M. MARSY, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ; M. CORVAISIER, DDSCPP ; M. Christian VABRET, président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ; M. PANTAROTTO, Agence Française pour la Biodiversité ; Mme LOUVRADOUX-GRENIER, CPIE de Haute-Auvergne ; Agence de l'eau Loire-Bretagne, délégation Allier Loire amont ; Mme Marie LACASSAGNE, ARS ; Mme Ghyslaine PRADEL, présidente de Haute-Terre Communauté ; Mme Nathalie SANTACATTERINA du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

M. LALO remercie le maire de Rézentières pour nous accueillir sur sa commune. Il présente l'ordre du jour, rappelle que le dernier COPIL a eu lieu en 2015 et précise que le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) est chargé par l'Etat de l'animation de ce site.

Il rappelle que l'Etat a gardé l'animation du site. Le marché animation arrive à terme fin 2017. Un nouvel appel d'offre a été lancé par la DDT pour les 3 prochaines années.

La parole est laissée à M. Puech, animateur du site Natura 2000.

Visionnage du Film :

Ce film réalisé en 2016 par le CEN et Chauves Souris Auvergne fait référence à l'animation Natura 2000 sur 4 sites dédiés aux chauves-souris dans le Cantal. C'est un outil utilisé lors d'animations. Il est visible gratuitement sur la plateforme VIMEO : <https://vimeo.com/189281548>

Il serait bien que ce document puisse être relayé sur les sites internet des Mairies.

P. Echalié propose de mettre le lien sur le bulletin municipal qui sortira début d'année et d'en parler aussi sur le site de la communauté de communes.

M. Echalié relaie certaines inquiétudes relatives à des contraintes Natura 2000. Il pense que la concertation lors de la mise en place dans les années 2000 n'a peut-être pas été suffisante.

M. Lalo rappelle qu'au début des années 2000 qu'il y avait beaucoup de craintes des différents acteurs. Maintenant, ce n'est plus le cas.

M. Lalo revient sur le renforcement du volet réglementaire de Natura suite à une demande de la Commission européenne, même si la France avait fait le choix de l'adhésion et la contractualisation. L'aspect réglementaire se traduit par les évaluations des incidences demandées aux porteurs de certains projets.

F. Puech revient sur le témoignage d'un agriculteur dans le film : ce discours favorable à Natura 2000 porté par quelqu'un de la profession a un impact important.

Mise en œuvre de la contractualisation

François Puech précise l'intérêt de laisser vieillir des arbres notamment pour la faune saproxylique. En 2017, un courrier a été envoyé aux 14 propriétaires afin de leur présenter les contrats forestiers possibles. Ceci a abouti à un contact avec un propriétaire au mois d'octobre.

Le CEN revient sur la carte de biodiversité potentielle réalisée en 2015. Ce document localise les secteurs les plus favorables pour l'accueil d'une biodiversité diversifiée et donc les secteurs à préserver. Ainsi cette carte peut orienter la prospection pour de futurs contrats.

Sécurisation des mines

François Puech revient sur le dossier de la sécurisation des mines d'antimoine.

Le 12 août 2016 le CEN Auvergne, Chauves-souris Auvergne, et le maire de Rézentières ont rencontré M. Baud concessionnaire d'une partie des mines de La Coste.

M. Baud a entrepris des démarches à plusieurs reprises auprès des services de l'Etat et de la Préfecture pour une « demande d'abandon de la concession ». Il semble que la demande ne soit pas recevable et que la concession s'hérite. Des travaux de mises en sécurité doivent être effectués par M. Baud.

Une rencontre DREAL/DDT Cantal et CEN Auvergne a eu lieu le 6 avril 2017. Son objet était de faire un point réglementaire sur la mise en sécurité de ces mines et de déterminer ce qu'il est possible de faire dans le cadre de l'animation du site Natura 2000. Il en est ressorti qu'aucun financement Natura 2000 ne peut être envisagé tant que la responsabilité du concessionnaire est engagée.

L'an dernier, le CEN Auvergne a évalué pour les 6 ouvertures de mines de la concession, les équipements adaptés à la configuration des lieux et aux espèces ainsi que le coût de réalisation des travaux. Pour ces six ouvertures, le montant est proche de 32 000 €. Toutes les galeries n'ont pas fait l'objet de ce travail, le CEN s'étant concentré sur celles qui sont à proximité directe du chemin.

Si les travaux sont réalisés et une demande d'arrêt définitif des travaux est faite, alors une procédure pourrait permettre de mettre fin à la police des mines.

Amélioration des connaissances

Recherche des gîtes d'été

Afin de mieux connaître et surtout d'essayer de préserver la colonie de reproduction de Grand rhinolophe (dont les gîtes d'hiver et d'été sont différents et peuvent être distants de 20 à 30 km), Chauve-souris Auvergne a prospecté le bâti public (église, école, mairie...) et privé (granges, châteaux, habitations) dans un rayon minimum de 5 km autour du site.

La prospection a été menée par l'intermédiaire des médias habituels (article de presse, affichage en mairie) et par une recherche d'autorisation de visite par courrier (mairies, châteaux) et de porte à porte.

Le travail de prospection s'est déroulé sur trois journées. Ce travail a permis de découvrir les colonies suivantes à moins de deux kilomètres du site :

- L'ancien moulin de Barrès (Saint-Mary-le-Plain) accueille des Petits Rhinolophes.
- A Anval (Saint-Mary-le-Plain), une colonie de Barbastelles d'Europe

En comparant les effectifs connus l'hiver et l'été, il apparaît que des sites d'hibernation sont encore probablement méconnus.

Une dizaine d'espèces est connue aux alentours du site en période estivale, dont huit en colonie de parturition.

A noter que parmi les espèces en parturition, la Barbastelle d'Europe et le Petit rhinolophe sont toutes deux à moins de deux kilomètres à l'extérieur des limites du site Natura 2000.

Ces informations permettent d'émettre l'hypothèse que les sites utilisés en été et découverts en 2016, abritent les mêmes individus que les sites d'hibernation, faisant l'objet du classement Natura 2000.

Lilian Girard explique que ce travail permet également de rencontrer les propriétaires de gîtes et de faire de la sensibilisation.

Egalement le site du Moulin de Barrès semble bien convenir au Petit rhinolophe. Cette année il n'a pas été possible d'entrer dans tous les bâtiments, mais dans les mois à venir il sera intéressant de recontacter les propriétaires pour mieux prospecter ce site très favorable. Une des difficultés de ces prospections dans le secteur tient à la forte proportion de résidences secondaires.

Recherche sur l'identification génétique du Grand rhinolophe

En 2017, en dehors de l'animation Natura 2000, Chauve-Souris Auvergne a lancé une étude génétique sur le Grand rhinolophe, espèce rare en Auvergne, capable de faire de grands déplacements (50 km).

L'idée est de distinguer les individus grâce à l'analyse du guano. Cette distinction pourrait ensuite permettre de suivre les déplacements du Grand rhinolophe et d'identifier les connexions entre colonies. Pour information en Auvergne, il y a environ une dizaine de colonies importantes.

Suivi hivernal des populations

Un suivi hivernal est réalisé annuellement depuis une dizaine d'années. Le Grand rhinolophe est l'espèce la plus présente sur le site. Mais au total huit espèces sont présentes sur le site en période hivernale.

Lilian Girard insiste sur le lien entre le Grand rhinolophe et la présence d'une agriculture extensive. L'intensification agricole (pesticides et arasement des haies) menace cette espèce aux effectifs en constant déclin. Elle a par exemple disparu du nord de la France.

Recherche des espèces de la Directive Habitats-faune-Flore et inventaire de la faune des coléoptères saproxyliques

Cette étude a été menée en 2017 par la Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny (SHNAO).

François Puech revient d'abord sur la définition des Coléoptères saproxyliques : espèces qui dépendent, pendant une partie de leur cycle de vie, du bois mort ou mourant, - debout ou à terre- ou de champignons de bois ou autres

organismes saproxyliques. Ainsi ces espèces sont de bons bio indicateurs pour caractériser la naturalité des forêts.

Le protocole mis en œuvre est basé sur de la prospection, du piégeage et de l'élevage. Des pièges à interception ont été disposés sur le site. Également des morceaux de bois en décomposition sont prélevés afin de voir par la suite quelles sont les espèces qui vont éclore.

Six journées de prospection terrain ont été réalisées de mai à fin juillet. Ce travail se base sur la liste des espèces bio indicatrices (H. Brustel).

Après l'inventaire de 2017, voici les résultats sur le site Natura 2000 de La Coste :

- 710 spécimens piégés.
- 97 espèces de coléoptères dont 61 espèces de coléoptères saproxyliques.
- 10 espèces bio indicatrices de qualité des forêts françaises, mais aucune espèce ayant un Indice Patrimonial de niveau 4.

C'est donc une forêt de recolonisation récente. Il y a peu d'arbres à cavités, de bois morts, debout ou au sol.

Il est important de laisser vieillir les divers peuplements arborés (chênaies, hêtraies...) et maintenir au moins cinq arbres habitats par hectare.

Perspective 2018

François Puech présente une proposition de programme pour 2018 :

- Maintenir le contact avec les propriétaires et concrétiser les premiers CN2 forestiers.
- Suivre l'évolution réglementaire du dossier sur la fermeture des mines et proposer des solutions techniques
- Veille sur les projets soumis à évaluation des incidences
- Articulation avec les autres politiques publique (Sytec et ABC)
- Recherche de gîtes arboricoles par télémétrie
- Amélioration des connaissances sur le site avec pose de deux pièges photos
- Relation presse et mise à jour du site internet

Bilan financier

En 2016, l'animation s'élevait à 8 292 €.

En 2017, l'animation s'élevait à 12 550 €.

Le proposition 2018 s'élève à 10 035 €.

M. Vivet rappelle que les COPIL sont importants et permettent un dialogue constructif essentiel dans la mise en œuvre de Natura 2000.

Le Président du COPIL par délégation



Patrick LALO